

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).



6 crédits	45.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Vessié Bénédicte ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Mons
Thèmes abordés	<p>Ce cours comprend deux parties :</p> <p>Partie 1 : L'audit des états financiers individuels (30h/4 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction à l'audit externe : définition, nécessité ;</li> <li>• La fonction de commissaire : nomination, durée du mandat, révocation et démission, rémunération, exercice de la mission;</li> <li>• Les techniques d'audit : évolution historique, norme de révision et recommandations, démarche de l'auditeur (phase de prise de connaissance, analyse des risques, analyse du contrôle interne, seuil de matérialité, contrôles de validation, tenues des dossiers et documents de travail) ;</li> <li>• Les programmes de travail : Chacun des cycles conduisant à l'élaboration des comptes annuels (capitaux propres, investissements, participations, achat, vente, personnel, impôt et taxes, trésorerie et divers) est examiné, sur base de programme de travail type et mis en lien avec les dispositions légales et réglementaires. Pour chaque cycle, une monographie composée de documents réels est proposée aux étudiants afin d'appliquer pratiquement les programmes. Les différentes tâches concourant au bouclage de la mission (note de synthèse, validation des comptes annuels, contrôle du rapport de gestion, contrôles des événements post clôture, contrôle des obligations légales) sont abordées en synthèse de cette partie ;</li> <li>• Le rapport de révision : opinion à émettre par le commissaire et attestation, formes du rapport contexte des nouvelles exigences en matière d'attestation et cas ;</li> <li>• Les autres missions légales : situations intermédiaire et revue limitée missions spéciales, notamment :                         <ol style="list-style-type: none"> <li>i. apport et quasi apport ;</li> <li>ii. acompte sur dividendes ;</li> <li>iii. modification de l'objet social ;</li> <li>iv. information semestrielle des sociétés cotées ;</li> <li>v. fusion et scission ;</li> <li>vi. modification de la forme juridique ;</li> <li>vii. liquidation et dissolution ;</li> <li>viii. intérêts opposés le conseil d'entreprise rôle du réviseur dans la continuité d'entreprise intervention du réviseur dans le cadre des faillites</li> </ol> </li> </ul> <p>Partie 2 : L'audit des comptes consolidés (15h/2 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositions légales : aspects légaux et normatifs ;</li> <li>• Les étapes de la révision des comptes consolidés : phase de prise de connaissance, analyse des risques, analyse du contrôle interne, seuil de matérialité, contrôles de validation, tenues des dossiers et documents de travail ;</li> <li>• Les techniques d'audit ;</li> <li>• Démarche de l'auditeur dans le cadre de la consolidation : un programme de travail type sera présenté et travaillé par les étudiants à un cas d'application ;</li> <li>• Le rapport de révision : opinion à émettre par le commissaire et attestation, formes du rapport.</li> </ul>
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable de mettre en pratique les différentes techniques d'audit liées à la mission de commissaire, au contrôle des comptes consolidés ainsi qu'aux autres missions légales</p> <p>1 La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</p> <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Examen écrit
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours magistral en présentiel, teams ou video</li> <li>• Etude de cas</li> <li>• Workshop en collaboration avec des professionnels de l'audit</li> </ul>
Ressources en ligne	L'ensemble des supports est disponible en ligne au moins une semaine avant le cours durant lequel la matière y relative est dispensée.
Faculté ou entité en charge:	CLSM

### Force majeure

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<u>La note finale sera constituée des éléments suivants :</u> Un casus écrit à préparer et envoyer préalablement à l'examen (10 jours avant la date de l'examen) : 40% Oral via TEAMS : casus (10%) – théorie sans préparation (50%)
---	--

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de gestion	GESM2M	6		
Master [120] en sciences de gestion	GEST2M	6		
Certificat en révisorat et expertise comptable	REC9CE	6		